

Ces plans d'actions sont basés essentiellement sur le rapport Gorille préparé par l'IRSNB pour la CMS en 2005, le World Atlas of Great Apes and their Conservation (publié en 2005), les Plans d'Action Nationaux existants (NGASP), les rapports de différents ateliers (Brazzaville, 2005 ; Limbe Botanic Garden, 2003 ; Calabar, 2006), et de nombreuses autres publications.

## **Plan d'actions *Gorilla gorilla gorilla***

**Version juillet 2007**

Le plan d'actions de *Gorilla gorilla gorilla* concerne sept pays :

- Angola
- République du Cameroun
- République Centrafricaine
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République Démocratique du Congo

### ***Angola***

Le gorille de plaine occidental se rencontre dans la province de Cabinda, qui est à la limite méridionale de la forêt tropicale humide et à la limite sud-ouest de distribution des gorilles en Afrique occidentale. Il n'y a pas de chiffre définitif sur la population. Les gorilles sont censés être rares depuis les années 1970 (Caldecott et Miles, 2005), et probablement en déclin.

#### **1. Législation**

Nationale

Existant (Article 24 dans la Constitution nationale ; Décret n°40040 de 1955 ; Loi 5/98 "loi fondamentale sur l'environnement") ; de la responsabilité du ministère des affaires urbaines et de l'environnement, mais en pratique l'Institut de Développement de la Sylviculture (IFD) reste globalement en charge du secteur forestier, et avec la Direction Nationale de l'Agriculture et des Forêts (DNAF) il partage la responsabilité par rapport à la formulation et les conseils à la politique. Les lois de protection de la faune seraient rarement respectées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des Aires Protégées, et le braconnage, la collecte et l'installation de village au sein des Aires Protégées est fréquent. Des produits provenant de la faune sauvage sont vendus ouvertement sur les marchés à Luanda et dans tout le pays (Caldecott et Miles, 2005).

Internationale :

- CMS, 2006
- CBD, 1998, mais pas encore de rapport national, stratégie nationale ou plan d'action biodiversité
- WHC ou Convention du Patrimoine Mondial (1991)
- ACCNNR, 1976

## **2. Actions de conservation**

Quoique le pays ait depuis longtemps un système d'Aires Protégées (depuis 1937), la guerre civile presque continue qui a sévit dans le pays à partir de 1974 a eu des impacts significatifs sur les Aires Protégées (AP) angolaises et sur les efforts de conservation, en particulier sur les populations de grands mammifères, même dans les grandes AP (Huntley et Matos, 1994). Beaucoup d'AP manquent de surveillants; on observe régulièrement à l'intérieur des AP du braconnage, l'installation de hameaux ou de villages et des mises en culture.

### **- Zones protégées d'importance pour la conservation du gorille :**

La forêt de Maiombe dans l'enclave de Cabinda est critique pour la conservation des gorilles en Angola, en pratique pourtant elle n'est pas protégée.

### **- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :**

1. Développement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la biodiversité à débuté fin 2004 : le PNUD, avec un financement du GEF. Les résultats prévus sont l'identification du statut de la biodiversité et des actions prioritaires pour assurer la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.

2. Amélioration de la planification environnementale et de la conservation de la diversité biologique en Angola (ANG/02/005) : Le PNUD financé par le NORAD. A pour objectifs de renforcer la capacité nationale à protéger et à contrôler les ressources biologiques naturelles,

particulièrement dans la planification, la surveillance, l'évaluation et le compte-rendu de l'état de l'environnement national ainsi que la mise en place des conventions internationales. Mise en application 2002-2004.

3. Suite à ce projet du PNUD/NORAD, le gouvernement provincial de Cabinda développe des plans pour l'étude et la conservation de la forêt de Maiombe et de ses populations de singe. La proposition inclut la désignation d'une nouvelle AP et un sanctuaire séparé pour la réhabilitation de la faune orpheline, y compris gorilles et chimpanzés. Une force d'action régionale établie avec l'aide du PNUD a été mise en place pour une protection conjointe de la forêt de Maiombe par les 3 pays (Angola, RDC et Congo).

4. Une consultation des communautés résidentes et un programme de sensibilisation sont en cours.

5. Développement, avec les forces armées, de clubs volontaires d'« amis de la nature ».

### **3. Actions prioritaires**

Les priorités immédiates en matière de conservation des gorilles sont :

#### **Sur le plan national :**

- Augmenter la capacité pour une bonne application des lois environnementales ;
- Développer l'éducation et la sensibilisation aux niveaux gouvernemental, des organisations non gouvernementales, et des communautés, dans toute l'enclave de Cabinda, particulièrement dans et autour de la forêt de Maiombe ;
- Recensement de l'enclave de Cabinda pour identifier les populations viables de gorilles ;
- Appliquer efficacement la loi pour stopper la chasse commerciale (il n'y a aucune tradition forte de consommation de viande de singe, mais le braconnage peut être lucratif par la vente de viande aux militaires).
- Campagne de sensibilisation dirigée vers les soldats, la police, les communautés locales accompagnée par des mesures d'encouragement et permettre aux locaux d'avoir des moyens d'existence soutenables.

#### **- Coopération internationale transfrontalière :**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et des accords transfrontaliers existants, en particulier pour la zone transfrontalière de la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo

- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles des plaines de l'Ouest dont les populations ne sont sans doute pas viables en RDC
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
  - Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
  - Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
  - Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.

#### **4. Donateurs potentiels actuels :**

L'association des exploitants pétroliers de Cabinda, dirigée par ChevronTexaco, a établi un protocole avec le gouvernement angolais en 2002, par lequel ils fournissent un appui financier modeste à la protection de la forêt de Maiombe.

## ***République du Cameroun***

En comparaison avec les autres pays de la région, le Cameroun a connu une relative stabilité politique durant les dernières décennies (à l'exception d'un conflit frontalier avec le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi, en cours depuis 1992), ce qui lui a permis un développement régulier de ses infrastructures, de l'agriculture et des industries pétrolières et d'exploitation du bois.

Le Cameroun abrite le gorille de plaine occidental et le gorille de Cross River. Le gorille de plaine occidental est présent avec une population récemment estimée à 15.000 individus (réf. 54 de Caldecot et Miles). Les deux tiers de cette population globale vivent dans une triangle d'AP situées aux frontières communes du Cameroun (PN du lac Lobéké ), de la RCA (PN de Dzangha-Ndoki ) et du Congo (PN de Nouabalé-Ndoki), collectivement appelé "Trinationale de la Sangha" (noyau de 7.300km<sup>2</sup> et zones tampons de 21.000km<sup>2</sup>). Le dernier tiers des

gorilles de plaine occidentaux vivant au Cameroun est distribué entre 7-8 Aires Protégées ayant des statuts variés.

## 1. Législation

Nationale

Le loi n° 94/01 (1994) qui établit les règles régissant l'exploitation de la forêt, de la faune, et les règlements de pêche, énumère les gorilles comme espèce appartenant à la catégorie A, c'est à dire comme entièrement protégées contre toute chasse, capture, ou vente en entier ou en partie. Les Parcs nationaux et les réserves de faune peuvent être établis sous les auspices de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), qui est aussi responsable de la conservation de la biodiversité nationale en général.

Internationale

- CMS, 1983
- CBD, 1994
- ACCNNR, 1968
- WHC, 1982. (Un site Convention Patrimoine Mondial, aussi site MAB de l'UNESCO, la Réserve du Dja, avec présence de *Gorilla g.gorilla*).
- CITES, 1981

## 2. Actions de conservation

**- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :**

- PN du Lac Lobéké
- PN de Campo-Ma'an
- Réserve de faune de Dja/Réserve de Biosphère
- PN de Nki
- Sanctuaire de Gorille de Mengamé
- PN et Réserve de faune de Boumba-Bek

De toutes ces AP, la réserve de faune de Dja est la plus grande, avec 6236 km<sup>2</sup>. Plusieurs de ces AP sont situées sur ou sont près des frontières nationales : ce qui peut signifier un risque pour la conservation des gorilles si un conflit frontalier se produisait, mais représente aussi une opportunité de coopération entre pays voisins.

**- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :**

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été actif dans la Réserve de faune de Dja depuis le début des années 90.
2. WCS est impliqué au Cameroun depuis 1998, en particulier dans un programme de contrôle du transport illégal de viande de brousse.
3. L'institut de Jane Goodall (JGI) a établi un programme de recherche de faune, basé sur les communautés locales dans le sanctuaire de gorille de Mengamé.
4. Global Witness sur la question de la coupe illégale.
5. Un certain nombre d'organisations internationales impliquées dans des activités de recherches et d'éducation, Living Earth, Bristol Zoo, FFI, WWF...
6. Projet viande de brousse, fait participer des chasseurs à la protection de la faune au Cameroun oriental.
7. Un certain nombre de programmes de sensibilisation sont menés par des O.N.G. nationales et internationales, et l'éducation du public est une composante de la plupart des projets de conservation en cours et en développement.
8. Le centre de faune de Limbé est un centre de réadaptation pour les grands singes et d'autres espèces de la faune.

**- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation de gorilles :**

En 1999 la déclaration de Yaoundé, signée par le Cameroun, RCA, Congo, Tchad, Guinée équatoriale et le Gabon, prévoyait de créer de nouvelles aires protégées frontalières dans le bassin du Congo. Plus tard, la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Humides d'Afrique Central (CEFDHAC), coordonné par IUCN à Yaoundé, a été retenue pour conduire un processus intergouvernemental basé sur la déclaration de Yaoundé. Cette initiative inclut :

- L'approbation du réseau de 7300km<sup>2</sup> d'Aires Protégées de la "Trinationale de la Sangha"
- La création de 2 nouveau Parc Nationaux au Cameroun, l'un d'entre eux est un site important pour le gorille de plaine occidental : le PN de Campo Ma'an.
- La nouvelle initiative Centre Africaine de World Heritage Forest
- Le Projet du Bassin du Congo
- Le partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

### **3. Actions prioritaires**

Les priorités immédiates pour la conservation de gorilles sont :

**Sur le plan national :**

- Trois secteurs ont été identifiés par le ministère de l'environnement et des forêts comme prioritaires pour la protection de la forêt sempervirente Congolaise de l'extrême sud-est du Cameroun : le PN et la réserve de faune de Boumba-Bek, les PNs du lac Lobéké et de Nki.

Une meilleure délimitation des limites des AP existantes aiderait à lutter contre les coupes illégales de bois.

- Améliorer la recherche et la surveillance coordonnée sur la distribution et les effectifs de gorilles dans l'ensemble du Cameroun.
- De grandes campagnes d'information et de sensibilisation sont nécessaires pour informer les Camerounais du statut de conservation en danger des gorilles et pour attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.
- Plusieurs sites de très hautes priorités pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors du workshop de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les financements nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (un résumé des actions, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe):

- La réserve de biosphère de Dja et les forêts environnantes

Les actions prioritaires de la réserve de biosphère de DJA :

- Établir et maintenir une gestion de base des infrastructures du complexe de conservation de Dja.
- Recruter, former et assurer le fonctionnement de 50 écogardes supplémentaires chargés de l'application des lois sur le terrain.
- Réactiver et maintenir des zones de recherches permanentes sur les grands singes dans tout le secteur.
- Établir un programme de surveillance et de suivi des grands singes à travers tout le complexe.
- Établir un programme de surveillance des maladies et une structure de réponses rapides en particulier pour les grands singes (avec comme point d'attention particulière Ebola et l'anthrax).
- Établir des activités sur la biodiversité basées sur les communautés locales notamment pour soutenir l'habitation des singes et l'écotourisme.

- Complexe de conservation de Boumba Bek – Nki:

Actions prioritaires pour les PN en cours de désignation de Boumba Bek et Nki:

- Finaliser le statut juridique des deux parcs nationaux.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application de la loi, comprenant le recrutement et la formation de 100 écogardes et de patrouilles transfrontalières avec le parc national d'Odzala.

- Maintenir un programme annuel de bio-surveillance des singes.
- Établir un programme de surveillance médicale spécifiquement pour les grands singes en raison de la proximité géographique de manifestations récentes d'Ebola.
- Établir, lors du développement du plan de gestion, d'un cadre de collaboration entre tous les utilisateurs pour appuyer la conservation des grands singes.

- Le complexe de la Trinationale de la Sangha, qui inclut le PN du lac Lobéké au Cameroun (voir actions prioritaires internationales).

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe):

- Sanctuaire (en cours de désignation) de Gorille de Mengawé:

Actions prioritaires au SG de Mengawé :

- Formaliser le statut juridique du sanctuaire de gorille.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application des lois et de sensibilisation des communautés locales, comprenant le recrutement et la formation de 30 écogardes ainsi que l'initialisation d'activités transfrontalières de conservation.
- Développer et soutenir une stratégie de mitigation des conflits entre grands singes et hommes.
- Mettre en application un programme de bio surveillance (donné la proximité géographique des manifestations passées d'Ebola).
- Maintenir un programme de suivi biologique et renforcer la base de données surveillance
- Développer une stratégie de mobilisation des communautés locales pour appuyer la conservation des grands singes.

- Le complexe de conservation Campo-Ma'an – Rio Campo, entre le Cameroun – la Guinée Equatoriale (voir actions prioritaires internationales).

### **Coopération internationale/transfrontalière**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et des accords transfrontaliers existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha, avec la RCA et le Congo

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle a aussi un grand potentiel pour évaluer et augmenter l'efficacité d'une approche transfrontalières et collaborative en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application de la loi dans les secteurs protégés et les concessions, en augmentant les systèmes de surveillance, et la promotion des lois de protection de la faune dans les concessions de coupe.
- Normaliser les protocoles pour la formation et l'exécution des programmes de bio surveillance pour les populations de grands singes.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme des gorilles des parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

- Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo, partagé avec la Guinée Equatoriale

- Mettre en oeuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies ; comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo.
- Établir et maintenir un programme de bio surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte de l'option d'observer les gorilles.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation forestière.

## ***République Centrafricaine***

La situation économique de la RCA s'est détériorée ces dernières années en raison de perturbations politiques graves. Le pays est à la limite nord-est de l'aire du gorille de plaine occidentale. Les gorilles sont limités aux forêts du sud-ouest du pays : ils se rencontrent dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki du PN de Dzanga-Ndoki (2.333km<sup>2</sup>), dans la forêt de Dzanga-Sangha (3.359km<sup>2</sup>), et dans la forêt de Ngotto qui est un PN proposé.

## 1 Législation

Nationale

Le ministère de l'environnement, des eaux, des forêts, de la chasse et de la pêche est responsable de la conservation de la faune et de son utilisation en RCA. Celles-ci sont régies par l'Ordonnance n° 84.045 (1984) et la loi n°90.003 (1990).

Les grands singes sont énumérés dans la catégorie A comme "complètement protégé". Il y a trois principales catégories d'Aires Protégées en RCA :

- Réserve Naturelle stricte (1)
- Parcs Nationaux (5)
- Réserves de Faune (8)
- il y a également une Réserve Spéciale, et une réserve privée.

Internationale :

- CBD, 1995
- WHC, 1980
- ACCNNR en 1969
- CITES en 1980

## 2. Actions de conservation

### - Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :

Les gorilles se rencontrent dans :

- Le PN de Dzanga-Ndoki, dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki, et à proximité dans la Réserve forestière spéciale de la forêt de Dzanga-Sangha.
- La forêt de Ngotto, le PN proposé de Mbaéré-Bodingué.

### - Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

1. Plusieurs ONG. Internationales ont soutenu des projets de conservation dans Dzanga-Ndoki et la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha, notamment le WWF, le WCS, et des organisations internationales tels que la banque mondiale et le GTZ.
2. ECOFAC, programme de conservation placé sous l'égide de l'EU, a soutenu l'administration de la forêt de Ngotto jusqu'en 2003

**- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation de gorilles :**

La RCA collabore avec le Cameroun et le Congo dans la gestion de la réserve internationale de ces trois pays « La Trinationale de la Sangha" (TNS), dans laquelle le PN de Dzangha-Ndoki de RCA est contigu au PN du lac Lobéké du Cameroun et le PN de Nouabalé-Ndoki du Congo. L'accord signé en 2000 a permis la formation de patrouilles communes de rangers et des échanges d'information.

**3. Actions prioritaires :**

Les menaces les plus importantes pour les gorilles en RCA sont la chasse pour le commerce de la viande de brousse, et la menace que représentent les épidémies d'Ebola. Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

**Sur le plan national :**

- Améliorer l'application des lois : Contrôle de la chasse et du commerce de la viande de brousse.
- Recherche sur le virus Ebola au niveau national et international.
- Engagement politique et mécanismes de financement soutenables sur le long terme
- Accroître les capacités administratives.
- Améliorer l'information sur les effectifs et sur la distribution des populations de gorilles
- Campagnes d'information et d'éducation à grande échelle.
- La région de Mbaéré-Bodingué, dans la forêt de Ngotto, doit recevoir le statut de parc national.
- Un couloir reliant Mbaéré-Bodingué et Dzanga-Ndoki doit être négocié avec les compagnies d'exploitation forestière.

Plusieurs sites de première priorité pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe) :

- La Trinationale de la Sangha, dont le PN de Dzanga-Ndoki et le SR de Dzanga-Sangha de la RCA font parties (voir les actions transfrontalières internationales).

**Coopération internationale/transfrontalière :**

- Favoriser la gestion transfrontalière des gorilles

- Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontaliers existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle offre aussi un grand potentiel pour l'évaluation et l'augmentation de l'efficacité des approches de collaboration transfrontalières en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure de réponse rapide en cas d'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les secteurs protégés et les concessions forestières, y compris augmenter leur capacités administratives, les systèmes de surveillance, et promouvoir le respect des lois de protection de la faune dans les concessions forestières.
- Normaliser les protocoles pour la formation et la mise en place des programmes de bio-surveillance des grandes populations de singe.
- Développer et favoriser les structures nationales et transfrontalières pour un écotourisme de vision des gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Dzanga et Lobéké.

## ***République du Congo***

Le Congo est l'un des principaux producteurs de pétrole en Afrique, avec des potentialités importantes d'un développement futur d'exploitation en mer. Le pétrole et le bois représentent 80% du PIB. Il s'agit d'un des pays les plus densément couverts de forêts du continent africain.

Les fleuves Congo et Oubangui forment la limite orientale de l'aire du gorille de plaine occidentale. On pense que le fleuve Oubangui est la limite la plus à l'est de l'aire de répartition des espèces, pour autant que les populations du sud-ouest de la RDC ne soient pas éteintes.

Une large proportion de gorilles de plaine occidentaux vivrait au Congo, surtout dans le nord massivement couvert de forêts, mais aussi, à un moindre degré au centre et dans le sud-ouest du pays.

Cette grande population de gorilles est néanmoins menacée en raison de l'exploitation forestière et du braconnage associé, et depuis les années fin 90, par la menace principale que représente le virus Ebola. La consommation de viande de brousse est traditionnelle parmi certains groupes ethniques dans le nord, mais la demande de viande de brousse s'est accrue dans les villes et les cités du Congo et des pays voisins suite à l'augmentation des revenus.

## 1. Législation

Nationale :

Les principales lois traitant de la conservation et de l'utilisation de la faune sont la loi 48/83, la loi 49/83 et le décret 85/879. Le ministère de l'économie forestière et de l'environnement (MFEE) est responsable de la conservation de la faune et régule son utilisation, en ce y compris la gestion des aires protégées.

Il y a trois catégories principales d'aires protégées :

- les parcs nationaux (4)
- les réserves de faune (6)
- les réserves de chasse (4)

Il y a également 4 sanctuaires de faune et un certain nombre d'autres réserves.

Internationale :

- CMS, 2000
- CBD, 1993
- WHC, 1987. Deux Réserves de Biosphère : le PN de Ozala-Koukoua et de Dimonoka (montagnes de Mayombe)
- ACCNNR, 1981
- CITES, 1983
- Partie du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

## 2. Actions de conservation

- **Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :**

- Le PN de Odzala-Koukoua (13.456 km<sup>2</sup>) : Odzala enregistre les densités les plus élevées de gorilles de plaines occidentaux en Afrique centrale (en moyenne 5.4 individus/km<sup>2</sup>, et jusqu'à 11.3/km<sup>2</sup> dans les forêts à Marantacées), il a été administré entre 1992 et 2005 par ECOFAC. Il s'agit d'une des réserves les plus importantes pour la conservation des éléphants et des gorilles en Afrique centrale et peut être considérée comme une des régions du monde les plus spectaculaires pour la vie sauvage. La réserve abrite des types de forêts mélangés et à Marantacées et une abondance de clairières forestières qui soutiennent des densités exceptionnelles d'un certain nombre de grands mammifères charismatiques, dont les gorilles occidentaux.
- Le PN de Nouabalé-Ndoki (4.193 km<sup>2</sup>), maintenant contrôlé par MFEE/WCS.
- Le PN Conkouati-Douli (5.045 km<sup>2</sup>), sur la côte atlantique au sud-ouest du Congo.
- Le sanctuaire de gorille de Lossi, une petite réserve créée par les communautés locales
- La réserve communautaire du lac Télé/Likouala-aux-Herbes

- **Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :**

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au niveau de la gestion du PN d'Ozala-Koukoua depuis 1992.
2. WCS est impliqué dans la conservation du PN de Nouabalé-Ndoki. WACS est impliqué, avec une compagnie d'exploitation forestière, dans un programme dont l'objectif est de développer des directives concernant la chasse, ce qui inclut l'interdiction de chasser les grands singes ainsi que toute espèce menacée, et l'interdiction d'exporter de la viande provenant de la concession. En conséquence, la chasse commerciale de viande de brousse a été réduite.
3. Le gouvernement du Congo exige maintenant que toutes les compagnies d'exploitation forestière opérant au nord du Congo payent pour financer les "écogardes" et la gestion de la faune sur leurs concessions.
4. L'écotourisme et l'observation des gorilles sont développés sur plusieurs sites, notamment dans le PN de Odzala-Koukoua et le PN de Nouabalé-Ndoki.
5. Sanctuaires :
  - l'orphelinat de gorille de John Aspinall a débuté dans le zoo de Brazzaville en 1994.
  - sanctuaire de Lefini-Louna

### **- Initiatives internationales ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles**

1. Le Congo est un membre dans la Trinationale de la Sangha (TNS), une zone transfrontalière de conservation d'une superficie de 7.300km<sup>2</sup>, qui se compose du PN de Nouabalé-Ndoki du Congo, du PN du lac Lobéké du Cameroun et du PN de Dzanga-Ndoki de la RCA. Chacun des trois secteurs de la TNS soutient des populations importantes de gorilles.
2. Il existe une proposition pour une zone transfrontalière du Mayombe, entre le Congo, l'Angola et la RDC, mais cette proposition n'a pas encore été approuvée par les gouvernements.

### **3. Actions prioritaires :**

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont : (comme indiqué dans NGASP Congo)

#### **Sur le plan national :**

- Renforcer la mise en application des lois, les brigades anti braconnage dans les concessions forestières ;
- Renforcer la surveillance des Aires Protégées ;
- Développer un système de surveillance contre les activités illégales visant les gorilles ;
- Entreprendre davantage de recherche sur le statut, la distribution et la biologie des gorilles ;
- Améliorer la coordination de la recherche et du suivi des populations de gorilles, leur distribution, et l'épidémiologie des maladies (en particulier le virus d'Ebola) sur l'ensemble du Congo ;

- Renforcer la recherche sur les vaccins contre le virus d'Ebola ;
- Développer une politique nationale de tourisme, et favoriser l'écotourisme local ;
- Développer des sources de revenus alternatives pour les communautés rurales ;
- Créer une agence autonome de gestion de la faune et des Aires Protégées ;
- Entreprendre les campagnes d'information et d'éducation à grande échelle nécessaires pour informer les Camerounais du statut d'espèce très menacée des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

Plusieurs sites de priorité tout à fait exceptionnelle pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier 2006 de Brazzaville ; pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et les fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza est annexé) :

- Complexe d'Odzala-Lossi-Pikounda-Ngombe-Ntokou :

- Établir une structure capable de répondre rapidement ainsi qu'une surveillance épidémiologique systématique pour Ebola, avant, après et pendant les épidémies.
- Mettre en place des instruments de biosurveillance des populations de gorilles dans les zones affectées et non affectées par Ebola, afin d'en évaluer l'impact.
- Augmenter les capacités en matière de techniques d'échantillonnage biologiques et de biosurveillance par des programmes de formation appropriés.
- Établir un système de pré alerte et des campagnes de prise de conscience concernant Ebola dans la communauté locale.
- Mettre en place des instruments de protection efficace pour les populations de gorilles au travers de patrouilles anti braconnage.

- Complexe du lac Tele-Likouala:

- Soutenir les agents du gouvernement et les communautés locales en favorisant et en mettant en œuvre de grands efforts de conservation des gorilles dans et autour de la réserve de la communauté du lac Tele.
- Mener des inventaires de base dans les marais de Likouala et de Baille, au sud-est et à l'ouest de la réserve de la communauté du lac Tele pour évaluer les populations de gorilles.
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en œuvre de programmes de biosurveillance des grandes populations de singe.

- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition d'épidémies de maladies zoonotiques dans les populations de gorilles.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de la réunion de travail de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza se trouve en annexe) :

Le complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon (voir les sites d'importance internationale)

#### **- Coopération internationale/transfrontalière**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles.
- Renforcer les initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :

##### **- La Trinationale de la Sangha**

- La Trinationale de Sangha, qui comporte le PN de Nouabalé-Ndoki du Congo, aussi bien que le PN du lac Lobéké du Cameroun et le PN de Dzanga-Ndoki de la RCA, est non seulement régionalement et globalement une zone importante pour la faune, mais elle tient aussi un grand potentiel pour évaluer et augmenter l'efficacité des approches transfrontalières de collaboration en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.
- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, plus spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les aires protégées et les concessions, y compris l'amélioration des capacités locales, des systèmes de suivi, et la promotion des lois en matière de conservation et de protection de la faune dans les concessions forestières .
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en oeuvre des programmes de bio-surveillance des populations de gorilles.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme centré sur les gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

##### **- Le Complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon**

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en oeuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le parc national de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation transfrontalière et des politiques.

- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener une bio-surveillance efficace et fournir une force de dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur les gorilles.

- La forêt de Maiombe, République du Congo, Angola (province de Cabinda), République Démocratique du Congo

- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles de basse altitude de l'Ouest qui ont atteint des chiffres non-viables en RDC;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
- Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
- Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
- Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.

## **Gabon**

Situé entre le bassin du Congo et le Golfe de Guinée, le Gabon est entouré par le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la République du Congo. Des décennies de stabilité politique, une densité de population humaine relativement faible (bien qu'en rapide accroissement aujourd'hui) et des ressources naturelles abondantes, notamment du pétrole et des forêts, expliquent la prospérité du pays.

Le gorille de plaine occidental se rencontre dans tout le pays ; dans les années 1980-1990, la population globale des gorilles du Gabon était estimée autour de 35.000 individus. Cependant, plusieurs signes indiquent actuellement que beaucoup de populations peuvent avoir été réduites à une densité si réduite dans les secteurs affectés par la chasse et par le virus Ebola, que leur viabilité est aujourd'hui menacée.

## **1. Législation**

Internationale :

- CBD, 1997
- WHC, 1986. (Un site Patrimoine Mondial : le PN de la Lopé. Un site MAB UNESCO, la réserve de Ipassa-Makokou).
- ACCNNR, 1988
- CITES, 1989

## **2. Actions de conservation**

**- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :**

- PN de La Lopé
- PN de Minkébé
- PN de Waka
- PN Birougou
- Réserve de la Biosphère Makokou
- Monts de Cristal
- Mwagne
- Mayumba
- Complexe de Gamba (PN de Loango et PN de Moukalaba Doudou)
- Wonga Wongué

**- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :**

- ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au Gabon depuis 1992, et a supporté et financé en particulier la gestion et le développement du PN de la Lopé.
- WWF
- Global Forest Watch

- WCS s'est impliqué au Gabon depuis 1985, et mène actuellement un programme national important qui inclut des activités dans tous les parcs nationaux, en particulier un appui institutionnel au CNPN, une surveillance dans tout le pays du commerce de viande de brousse, une nouvelle planification des Aires Protégées, et la réduction des impacts des exploitations forestières.

### **3. Actions prioritaires :**

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

#### **Sur le plan national :**

- Développer des moyens de gestion professionnels dans les 13 nouveaux parcs nationaux créés en 2002 ;
- Renforcer la législation
- Développement d'une stratégie nationale pour une utilisation (rationnelle) de la faune
- Grandes campagnes d'information et éducatives nécessaires pour informer des citoyens du déclin et du statut menacé des gorilles et pour attirer leur attention sur le respect des lois de protection de la faune.
- Suivis complémentaires des effectifs de gorilles.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de la réunion de travail de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza se trouve en annexe) :

- le complexe de Loango-Moukalaba-Doudou Gamba :

- Renforcer les mesures anti-braconnage sur tous les sites, particulièrement dans les concessions forestières situées dans les zones tampons.
- Introduire des mesures pour minimiser les risques de transmission de maladies et établir un système de surveillance de la santé des singes, des règles pour toutes les personnes présentes dans l'aire protégée, d'éducation des villageois et des touristes et des analyses des échantillons fécaux des singes.
- Développer et favoriser dans le cadre de la stratégie écotouristique globale pour ce site un tourisme responsable centré sur les gorilles.
- Renforcer les moyens de la recherche pour répondre aux menaces sur les singes, intégrer la recherche dans la gestion du site, fournir un appui à la formation, à la collecte de données et à leurs protocoles d'analyse et d'application.

- Maintenir le programme de biosurveillance des singes, y compris à la formation de méthodes de suivi pour le personnel de recherche.

#### - Le complexe Lopé-Waka

- Renforcer les programmes existants en matière d'éducation à la santé et mettre en place des programmes de suivi de la santé des gorilles pour minimiser les risques de transmission de la maladie entre humains et grands singes.
- Renforcer la recherche et les programmes de formation, et améliorer les capacités locales en matière de gestion adaptative, au travers de protocoles de recherche et de systèmes localisés destinés à évaluer l'efficacité de la gestion et des actions en matière de conservation des gorilles.
- Standardiser les protocoles pour la formation et la mise en œuvre des programmes de suivi pour les populations de gorilles.
- Améliorer les capacités de mise application des lois dans les aires protégées et les concessions d'exploitation forestière, en ce compris la mise en place d'une brigade anti-braconnage mobile, mais aussi des formations spécialisées pour les autorités locales, les gendarmes et les magistrats.
- Développer et favoriser un tourisme responsable centré sur les gorilles, du moins sur les groupes de gorilles déjà habitués à l'homme, dans le cadre d'une stratégie plus large d'écotourisme pour ce site.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions à entreprendre, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza sont annexé) :

#### - Complexe d'Ivindo :

- Renforcer et prolonger les programmes en cours en matière d'éducation à la santé et de suivi de l'état de santé des grands singes, de manière à réduire les risques de transmission de maladie entre humains et grands singes.
- Développer et favoriser un écotourisme responsable centré sur les gorilles au niveau de Langoué Bai, à partir de plates-formes d'observation, ainsi qu'à d'autres endroits appropriés dans le cadre d'une vaste stratégie d'écotourisme pour le réseau des parcs nationaux du Gabon.
- Développer les capacités locales en matière de recherche sur l'écologie des gorilles, leur comportement et leur santé, à travers un appui au centre de recherche d'IRET.

- Maintenir et développer les partenariats avec les compagnies forestières dans la zone tampon, de manière à renforcer la conservation des gorilles et à renforcer les capacités locales en matière du suivi des tendances de populations.
- Maintenir le programme de bio-surveillance des grands singes, y compris la formation aux méthodes de suivi/ surveillance pour le personnel de recherche.

- Complexe de Belinga-Djoua

- Mener des inventaires afin de mieux connaître la distribution et la densité de gorilles sur tout le site, ce qui comprend la formation aux méthodologies de suivi pour le personnel de recherche.
- Mettre en application des mesures afin d'empêcher la fragmentation des blocs d'habitat des gorilles par la prévention de nouvelles implantations humaine et de nouveaux déboisements le long de la route de Zadié-Belinga.
- Sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de protéger les gorilles, et organiser des missions anti-braconnage.
- Créer un sanctuaire de gorilles à l'intérieur du TRIDOM, basé sur les résultats des inventaires.
- Entreprendre ou poursuivre des recherches épidémiologiques appliquées sur le virus Ebola, rassembler des échantillons fécaux et effectuer les autopsies des cadavres trouvés, de manière à évaluer l'impact des épidémies passées d'Ebola et l'état de santé actuel des populations de gorilles.

**Coopération internationale transfrontalière :**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcer les accords et les initiatives transfrontaliers existants, en particulier :

- Le complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le parc national de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation transfrontalière et des politiques.
- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener une bio-surveillance efficace et fournir une force de dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba.

- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur les gorilles.

## ***Guinée Equatoriale***

Un des plus petits pays d'Afrique, la République de Guinée Equatoriale est composée de deux parties : l'île de Bioko, et la partie continentale ou Rio Muni, bordant le golfe du Biafra, entre le Cameroun et le Gabon. Actuellement le troisième plus grand producteur de pétrole d'Afrique, la Guinée équatoriale présente aujourd'hui l'économie avec la croissance la plus forte au monde.

Le gorille de plaine occidental est présent dans la partie continentale du pays, au Rio Muni.

### **1. Législation**

Nationale

La loi sur les aires protégées de Guinée Equatoriale existe depuis 2000, et le nombre d'Aires Protégées a augmenté jusqu'à un total de 13, dont 10 sont situées au Rio Muni (partie continentale) :

- 2 Parcs Nationaux (Monte Allen et Los Altos de Nsork)
- 5 Réserves Naturelles
- 1 réserve scientifique
- 2 monuments naturels ;

Les problèmes de conservation sont gérés par l'Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Gestion del Sistema de Areas Protegidas (INDEFOR), au sein du ministère de l'infrastructure et des forêts.

Internationale :

- CBD, 1994
- CITES, 2002

### **2. Actions de conservation**

- **Zones protégées d'importance pour le Gorille de plaine occidental :**

Le Parc National de Monte Allen, un parc de 2000 km<sup>2</sup> constitué en grande partie de forêts secondaires tropicales denses (exploitée sélectivement dans le passé) est l'AP la plus efficacement protégée du pays.

**- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :**

Le programme de conservation ECOFAC, sous l'égide de l'Union Européenne, a été actif en Guinée Equatoriale depuis 1992. ECOFAC a soutenu la gestion du PN Monte Allen. ZSL et l'Imperial College de Londres ont lancé en 2002 un projet sur la durabilité de la chasse de viande de brousse au Rio Muni, en conjonction avec ECOFAC, INDEFOR, et Conservation International

The Durrell Wildlife Conservation Trust de Jersey et l'unité de recherche sur la faune sauvage de l'université d'Oxford ont également mené une étude sur la viande de brousse en 2003-2004.

**- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :**

**3. Actions prioritaires :**

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

**Sur le plan national :**

- a. Encourager le respect des lois dans et autour des Aires Protégées.
- b. L'exploitation forestière doit être rendue compatible avec la conservation de la biodiversité.
- c. La restauration d'habitats est nécessaire dans les zones tampons autour des AP.
- d. L'augmentation de la capacité d'action du personnel des AP est essentielle.
- e. Une recherche à long terme et une surveillance de la distribution et des effectifs de gorilles à travers tout le Rio Muni est nécessaire pour réévaluer la situation ;
- f. Des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle doivent informer les gens du statut de menace des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

**Coopération internationale/transfrontalière :**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :
  - Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo, partagé avec le Cameroun

- Mettre en œuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo
- Établir et maintenir un programme de bio surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte du potentiel d'observation des gorilles.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation forestière.

## ***République démocratique du Congo***

Le gorille de plaine occidental était considéré comme probablement éteint dans son ancienne aire de répartition à l'extrême ouest de la RDC, au nord du fleuve du Congo. On pensait qu'il s'était éteint avant 1980. Des informations récentes suggèrent qu'au minimum des individus en déplacements saisonniers fréquentent encore cette région.

La forêt du Maiombe, partagée entre le Congo, l'Angola et la RDC, forme la limite sud-ouest de la forêt tropicale humide du bassin congolais et correspond à la limite géographique de plusieurs espèces vivant dans cette forêt, y compris les gorilles de plaines occidentaux. Une initiative transfrontalière pour la conservation de la forêt de Maiombe se focalise sur son secteur méridional, entre la RDC, l'Angola, et la République du Congo. Cette zone comprend les réserves de biosphère de Dimoneka en République du Congo et de Luki en RDC. Malgré le peu ou l'absence d'efforts de protection de ces réserves, associés à une forte densité de population humaine, aux activités illégales d'exploitation et à des décennies d'instabilité politiques et économiques non encore résolues, des rapports locaux suggèrent que des populations significatives de singe, en particulier de chimpanzés, pourraient y subsister. Des mesures de conservation basées sur les communautés locales ont cherché à obtenir le soutien pour la création d'une zone (protégée) de 2.000 km<sup>2</sup> dans la forêt du Maiombe dans l'enclave de Cabinda, en Angola. Les informations sur le statut des grands singes dans la forêt du Maiombe restent rares, et les efforts de suivis nécessaires ont été entravés par l'instabilité civile.

Les suivis sur les singes dans cette région transfrontalière pourraient également confirmer l'existence et le statut des gorilles de plaines en RDC et permettre un appui politique aux efforts transfrontaliers de conservation dans ces trois pays.

### **1. Législation**

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC :

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) contrôle l'ensemble de ces zones.

Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km<sup>2</sup> seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes couvertes.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

5 sites du Patrimoine Mondial, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines/ conflits et guerre civile: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN de Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

### **3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :**

Les priorités importantes et immédiates pour la conservation de gorilles sont :

#### **Sur le plan national**

Toutes les mesures s'appliquant pour les différents taxons de Gorille en RDC

## **Coopération internationale/transfrontalière :**

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
  
- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
  
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles de basse altitude de l'Ouest qui ont atteint des chiffres non-viables en RDC;
  
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
  
- Planification commune des actions de conservation transfrontalière entre Dimonika, Concouati, et les réserves et corridors à créer sur le Bas Fleuve pour les gorilles
  
- Gestion commune intégrée pour la conservation transfrontalière entre Dimonika, Concouati, et les réserves et corridors à créer sur le Bas Fleuve.
  
- Développement d'une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
  - Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
  
  - Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise oeuvre des lois par les communautés.
  
  - Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.